



## Fonds de mobilité : volet terrain de recherche

**Quoi :** Le **Fonds de mobilité - volet terrain de recherche** a pour objectif de couvrir une partie des frais engagés par les étudiant.e.s des cycles supérieurs lors d'un séjour de recherche effectué dans le cadre du Projet de partenariat du CRIMT. Ce financement repose sur un système de contrepartie : la subvention CRSH-Partenariat du CRIMT couvre 50% du montant demandé, tandis que le ou la (co)directeur.trice de l'étudiant.e prend en charge les 50% restants.

La période de financement peut varier de **2 semaines à 3 mois**. Une somme forfaitaire de **1 000 \$ CA** peut être demandée pour couvrir les dépenses reliées à la recherche sur le terrain, telles que les déplacements locaux, le transport vers et depuis le site de recherche, ainsi que l'hébergement temporaire à proximité. Si le site de recherche se trouve à plus de 250 km du lieu d'étude, le ou la candidate peut également demander un remboursement pour ses frais de transport, jusqu'à un montant maximum de **2 500 \$ CA**. Le tableau ci-dessous précise les montants maximaux admissibles en fonction de la distance entre le point de départ et le site de recherche.

| Départ de... / | Destination ... | Amérique         | Europe           | Asie             | Afrique          | Océanie          |
|----------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Amérique       |                 | Jusqu'à 1 000 \$ | Jusqu'à 1 500 \$ | Jusqu'à 2 000 \$ | Jusqu'à 1 500 \$ | Jusqu'à 2 500 \$ |
| Europe         |                 | Jusqu'à 1 500 \$ | Jusqu'à 1 000 \$ | Jusqu'à 1 500 \$ | Jusqu'à 1 500 \$ | Jusqu'à 2 500 \$ |
| Asie           |                 | Jusqu'à 2 000 \$ | Jusqu'à 1 500 \$ | Jusqu'à 1 000 \$ | Jusqu'à 1 500 \$ | Jusqu'à 1 500 \$ |
| Afrique        |                 | Jusqu'à 2 000 \$ | Jusqu'à 1 500 \$ | Jusqu'à 1 500 \$ | Jusqu'à 1 000 \$ | Jusqu'à 2 500 \$ |
| Océanie        |                 | Jusqu'à 2 500 \$ | Jusqu'à 2 500 \$ | Jusqu'à 1 500 \$ | Jusqu'à 2 500 \$ | Jusqu'à 1 000 \$ |

De plus, si la recherche de terrain nécessite une présence sur place (c'est-à-dire résider à proximité du site de recherche pendant au moins 90 % du séjour prévu), les postulant.e.s peuvent demander une allocation de subsistance de **500 \$ CA** par semaine, dans la limite d'un montant total de **6 000 \$ CA**.

**REMARQUE IMPORTANTE :** lorsque ces montants doivent être réglés en devises étrangères, le taux de change applicable sera celui en vigueur **au moment du paiement des fonds**.

### NOTES AUX CANDIDAT.E.S :

Étant donné que la moitié du montant demandé doit être sollicitée ou versée par votre (co)directeur.trice de recherche (par exemple, un financement provenant d'un centre partenaire, d'un département, d'une école, d'une faculté, ou d'un contrat ou d'une subvention de recherche), il est essentiel de discuter avec cette personne de la durée du séjour de recherche envisagé **avant de rédiger votre demande**. En effet, dans le cas d'un stage de trois mois, votre directeur.trice de recherche devra solliciter ou verser un montant pouvant atteindre jusqu'à 4 000 \$ CA.

Un.e étudiant.e ne peut pas solliciter deux financements distincts pour un stage et un séjour de recherche sur le terrain durant la même période, bien qu'un projet puisse combiner ces deux volets. Si vous souhaitez un financement combiné pour un stage et une recherche de terrain, veuillez soumettre votre demande au présent concours (*Fonds de mobilité - volet terrain de recherche*), en précisant de quelle manière le stage complète votre projet de terrain, et en fournissant toutes les informations ou pièces justificatives supplémentaires requises par le *Fonds de mobilité - volet stage de recherche*.

De plus, le *Fonds de mobilité - volet terrain de recherche* ne prend pas en charge la participation des étudiant.es aux activités organisées dans le cadre du Projet de partenariat, telles que les séminaires internationaux, les symposiums ou les colloques. Dans ce cas, les candidat.es devront présenter une demande au *Fonds de mobilité - volet diffusion de la recherche*, avec des programmes distincts disponibles pour les activités en ligne et en présence.

**Quand :** Le séjour de recherche sur le terrain devra débuter avant le **1er avril 2026**.

**Qui :** Pour être admissible, il faut :

- être inscrit.e à temps plein dans un programme de maîtrise ou de doctorat reconnu ;
- avoir encore au moins deux semestres à compléter dans le cadre de son programme d'études ;
- étudier sous la (co)direction d'un.e cochercheur.euse membre du Projet de partenariat (veuillez consulter la liste des cochercheur.euse.s en pièce jointe ou à l'adresse suivante : <https://bit.ly/47bBbHH>) ;
- proposer un séjour de recherche sur le terrain en lien avec son projet de mémoire ou de thèse et qui bénéficiera au Projet de partenariat dans son ensemble ;
- chercher, dans le cadre de ses travaux, à contribuer à la compréhension théorique et/ou empirique de l'expérimentation organisationnelle ou institutionnelle.

**Comment :** Le dossier de candidature doit inclure les informations et documents suivants :

- Une courte lettre de présentation, précisant la date de la première inscription au programme de maîtrise ou de doctorat, le nom du (co)directeur ou de la (co)directrice de recherche, la période et la durée du financement demandé (de un à trois mois), ainsi qu'un bref résumé du projet de séjour de recherche sur le terrain. La période et la durée du séjour peuvent être approximatives dans certains cas ; il est donc recommandé d'indiquer un ordre de grandeur (par exemple, environ trois mois, au printemps 2025) ;
- Une description du projet de recherche (sur deux pages, plus la bibliographie), comprenant un aperçu de la question de recherche, de l'approche théorique, des principales hypothèses, de la méthodologie et une estimation budgétaire des principaux postes de dépenses (transport, hébergement, etc.).
- Un aperçu de la contribution attendue au Projet de partenariat du CRIMT. Les candidat.e.s sont encouragé.e.s à consulter le Projet de partenariat (en pièce jointe) ainsi que leur (co)directeur.trice de recherche pour des idées et des suggestions ;
- Une lettre d'appui du ou de la (co)directrice de recherche, comprenant :
  1. Le rôle de l'étudiant.e dans le Projet de partenariat du CRIMT et les avantages attendus de son séjour de recherche sur le terrain ;
  2. L'engagement à fournir une contrepartie au financement du CRIMT (s'élevant à 50% du montant total demandé), soit en la sollicitant ou la versant à partir de fonds de recherche (par exemple, à partir d'une subvention ou d'un contrat de recherche) ;
  3. Les attentes quant au potentiel du mémoire ou de la thèse à contribuer à la compréhension théorique et/ou empirique de l'expérimentation organisationnelle ou institutionnelle ;
  4. L'engagement à s'assurer que l'étudiant.e participe aux activités du CRIMT (voir la section "Attentes et obligations" pour la définition de "participer").
- Il n'est pas nécessaire de soumettre une lettre confirmant l'accès au terrain lors du dépôt du dossier de candidature, à moins que vous n'avez déjà obtenu une telle confirmation. Cependant, cette lettre sera requise avant la libération des fonds et le début du séjour sur le terrain ;
- Un CV complet, incluant l'adresse courriel et l'adresse postale ;
- Des copies des relevés de notes depuis la première admission à l'université, y compris le plus récent. Il est recommandé d'utiliser des copies électroniques ou des photographies des relevés de notes plutôt que les originaux, car ceux-ci ne seront pas renvoyés.

Tous les détails et documents requis doivent être envoyés dans un seul fichier PDF à **Nicolas Roby** ([nicolas.robby@umontreal.ca](mailto:nicolas.robby@umontreal.ca)), conseiller principal en recherche du CRIMT. La lettre de soutien peut être envoyée séparément, à la discrétion du (co)directeur ou de la (co)directrice de recherche, également par courriel à [nicolas.robby@umontreal.ca](mailto:nicolas.robby@umontreal.ca). La date limite pour soumettre votre candidature est le **vendredi 14 février 2025**.

## Critères d'évaluation

- La qualité du projet de recherche sur le terrain, le réalisme du calendrier proposé, sa contribution à la compréhension théorique et/ou empirique de l'expérimentation organisationnelle ou institutionnelle, ainsi que son lien avec le Projet de partenariat ;
- L'excellence académique de l'étudiant.e ;
- L'engagement du ou de la (co)directeur.trice de recherche à obtenir ou à verser une contrepartie équivalente à un tiers du montant total demandé.

## Attentes et obligations

- Les étudiant.es bénéficiaires d'une bourse devront confirmer leur intention de participer aux activités du CRIMT (colloques, séminaires, tables rondes, classes de maître, conférences) lors de la signature de la lettre d'octroi. Ces événements se tiennent en personne lorsque cela est possible, et en ligne via Zoom ou Teams dans le cas contraire. En outre, les étudiant.es financé.es devront assister à l'École doctorale du CRIMT, qui se déroule généralement à la fin du mois d'octobre, ainsi qu'à la Journée doctorale du CRIMT, habituellement organisée à la fin mai ou début juin.
- Soumettre un rapport au terme de son séjour de recherche sur le terrain.

### LES BOURSES NOMMÉES DU CRIMT

Le CRIMT attribue chaque année quatre bourses d'excellence en l'honneur ou à la mémoire de grandes figures qui ont marqué le domaine des relations industrielles et du droit du travail au Québec et au Canada : madame Shirley Goldenberg et messieurs Roger Lecourt, Jacques Bélanger et Pierre Verge.

**Shirley Goldenberg** a été professeure titulaire à la Faculté de gestion de l'Université McGill. Pionnière des relations industrielles au Canada, elle a non seulement ouvert la voie à l'intégration des femmes dans un champ jusqu'alors dominé par les hommes, mais elle a aussi œuvré pour une meilleure compréhension théorique et pratique de l'évolution du travail et de l'emploi au Canada. Son travail, ancré dans une recherche axée sur la justice sociale et le progrès, a porté sur divers aspects des relations industrielles, notamment dans le secteur public fédéral, le rôle des permanentes et permanents syndicaux, la syndicalisation des professionnel.les et la place des femmes dans le droit.

**Roger Lecourt** est un expert reconnu des relations industrielles et du dialogue social, tant au niveau national qu'international. Il contribue régulièrement aux activités du CRIMT, dont il préside le Comité consultatif des partenaires du marché du travail. Ancien sous-ministre du Travail du Québec et expert-conseil du Bureau international du Travail (BIT) dans plusieurs pays, il a également été dirigeant syndical et médiateur/conciliateur. Son parcours illustre son engagement en faveur d'une meilleure compréhension des enjeux du travail, de ses valeurs et de ses évolutions.

**Jacques Bélanger** a été professeur titulaire au Département des relations industrielles de l'Université Laval et cofondateur du CRIMT. Inspiré par la tradition empirique britannique, il a développé une approche ethnographique novatrice et rigoureuse pour comprendre les stratégies des acteurs du monde du travail, convaincu de la cohérence de leurs actions. Ses contributions, souvent comparatives, à l'analyse des fondements du conflit et de la coopération, des formes de résistance et de consentement des travailleurs, ainsi que des pratiques des multinationales, continuent d'influencer les jeunes chercheur.euse.s.

**Pierre Verge** a été professeur émérite à la Faculté de droit de l'Université Laval et cofondateur du CRIMT. Humaniste de conviction, il a laissé un héritage intellectuel d'une grande rigueur, contribuant à la reconnaissance du droit du travail comme une branche autonome du droit, tout en soulignant son caractère universel et fondamental. À travers ses travaux pionniers et interdisciplinaires au sein du CRIMT, il s'est penché sur les transformations du droit du travail, notamment par l'analyse de la pluralité des sources et des normes qui le régissent, dans une démarche visant à développer une doctrine cohérente, en phase avec les réalités du monde du travail.

La Bourse Shirley-Goldenberg est attribuée aux étudiant.es inscrit.es à temps plein aux cycles supérieurs dans des **universités canadiennes**, tandis que les bourses Roger-Lecourt, Jacques-Bélanger et Pierre-Verge sont destinées aux étudiant.es inscrit.es à temps plein aux cycles supérieurs dans des **universités québécoises**. Chaque bourse soutient un projet de recherche lié à un thème ou un domaine en lien avec l'œuvre des personnes en l'honneur desquelles elles sont décernées. Les thèmes ou domaines associés à chaque bourse sont les suivants :

La **Bourse Shirley-Goldenberg** vise des projets portant sur des *évolutions majeures dans le domaine du travail et de l'emploi au Canada ou à l'étranger, avec une préférence pour ceux traitant de leurs implications sur le plan des politiques publiques.*

La **Bourse Roger-Lecourt** soutient des projets portant sur *des évolutions majeures dans les rapports collectifs de travail au Canada ou à l'étranger, avec une préférence pour ceux traitant du renouveau syndical, des nouvelles formes de négociation et de représentation collectives, ainsi que des politiques publiques favorisant ces transformations.*

La **Bourse Jacques-Bélanger** supporte des projets portant sur *l'étude des acteurs des entreprises multinationales ou de l'organisation du travail, avec une préférence pour ceux qui intègrent une approche ethnographique ou incluent un séjour de recherche à l'étranger.*

La **Bourse Pierre-Verge** finance des projets portant sur *l'autonomie collective, le droit international du travail ou l'articulation des sources du droit du travail, avec une préférence pour ceux qui intègrent les travaux des sciences sociales et humaines dans l'analyse de la régulation juridique du travail.*

Les quatre étudiant.es dont les projets de maîtrise ou de doctorat se distingueront le plus dans les domaines couverts par chacune de ces bourses recevront, au total des concours des Fonds de bourses d'études et de mobilité : volets stages et terrain de recherche organisés durant l'année civile, une bourse de 2 500 \$ chacun.e.